

INSTRUCTIONS DE COURSE

Brest Finistère Classic

Du lundi 21 au samedi 26 août 2023

Brest – Douarnenez

Course organisée par Sea To See
en collaboration avec Kaori

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre le coucher du soleil fixé à 22h00 et le lever du soleil fixé à 07h30 pour la durée de l'épreuve.
- 1.3 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 4.
- 1.4 Règle de développement [World Sailing DR21-01](#)
DR21-01 s'applique. La définition de *Départ* est modifiée comme suit :
Départ : Un bateau *prend le départ* lorsque sa coque ayant été entièrement du côté pré départ de la ligne de départ, et ayant respecté la règle 30.1 si elle s'applique, toute partie de sa coque franchit la ligne de départ du côté pré-départ au côté parcours, soit
 - (a) à ou après son signal de départ, ou
 - (b) pendant les 20 dernières secondes avant son signal de départ.
- 1.5 Les règlements fédéraux.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. ».
- 1.7 [DP] Une infraction à la RCV 28 sera une pénalité discrétionnaire (Ceci modifie la RCV A5.2)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau et transmises aux concurrents par VHF (canal 72)

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site internet de l'épreuve <https://brestfinistereclassicdouarnenez.com/>
- 3.2 Le PC course est situé à
 - Brest : 10 quai Malbert – 06 86 14 82 71 Delphine Largenton
 - Douarnenez : Maison du Nautisme – quai de l'Yser 06 86 14 82 71 Delphine Largenton



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72 et sur le groupe WhatsApp constitué

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et ans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à Brest Quai Malbert à la descente sur les pontons, à Douarnenez sur le môle du Rosmeur. (Port de Douarnenez)
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME

6.1 Programme

Date	Activité	Horaire	Lieu
Lundi 21 août	- Confirmation des Inscription	- 9h > 17h	
	- Briefing	- 17h	-10 quai Malbert
	- Cocktail de Bienvenue	- 19h	- Restaurant le Merluberlu
Mardi 22 août	- Courses côtières	- Premier départ 11h00	
	- Remise des prix du jour	- au retour de mer	
	- Repas et concert	- 19h	- Brasserie POEM
Mercredi 23 août	- Course de Brest à Douarnenez	- Premier départ 11h00	
	- Remise des prix du jour	- au retour de mer	
	- Cocktail de Bienvenue	- 20h	- Port Musée Salle des Gréements
Jeudi 24 août	- Briefing	- 9h	- Maison du Nautisme
	- Course côtière et/ou Défi	- Premier départ 11h00	
	- Remise des prix du jour	- au retour de mer	
Vendredi 25 août	- Repas des équipages	- 20h	- Maison du Nautisme
	- Course de Douarnenez à Brest	- Premier départ 11h00	
	- Remise des prix du jour	- au retour de mer	
Samedi 26 août	- Courses côtières	- Premier départ 10h00	
	- Remise des prix du jour et de la Brest Finistère Classic	- 13h30	- Brasserie POEM

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Brest Finistère Classic

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par VHF le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 **Parcours Côtiers :**
 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9.6 Les coefficients des courses seront :

coef 1 pour les côtier de Brest et Douarnenez et

coef 2 pour les courses Brest / Douarnenez et Douarnenez / Brest

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Bouée gonflable cylindrique orange avec bâche publicitaire POEM	Bouée gonflable cylindrique orange avec bâche publicitaire POEM	Bouée gonflable conique orange siglée « Tout Commence Finistère »

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisés en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La RCV 26 concernant les départs est modifiée ainsi :

Minutes avant le départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
8	Pavillon « Brest Finistère Classic »	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, Z, Z et I, U ou Noir	Un	Signal Préparatoire
1'	Pavillon Préparatoire affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon « Brest Finistère Classic » affalé	Un	Signal de départ

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord ou comme définie en annexe parcours.

Une **bouée cylindrique blanche** sera placée sur la ligne de départ à environ 20 mètres de du bateau comité interdisant le passage entre la bouée et le bateau comité.

12.3 Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré départ vers le côté parcours soit (a) à ou après son signal de départ, ou (b) pendant les 20 dernières secondes avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, Il ne doit pas retourner du côté pré-départ de la ligne, et une pénalité de départ doit être appliquée à son temps réel de course :

Pour la course Brest - Douarnenez et Douarnenez - Brest la pénalité de départ sera en temps compensé de 30 minutes. Pour les courses côtières, la pénalité de départ sera en temps compensé de 10 minutes.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée ou comme définie en annexe parcours
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Les RCV 44.1, 44.2, 44.3 ne s'appliquent pas. Un bateau qui peut avoir enfreint une règle des RCV
Partie 2 ou RCV 31 peut recevoir une pénalité en temps à moins qu'elle n'ait causé un dommage ou une blessure grave, auquel cas il doit abandonner.
La pénalité sera de 2% de son temps de course arrondi à la seconde la plus proche. Un bateau prenant une telle pénalité doit informer le comité de course dès que possible après avoir terminé la course du jour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information en ligne et communiqué sur le WhatsApp officiel de la course (Article 4 de l'AC).
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à Brest 10 quai Malbert, à Douarnenez à la Maison du Nautisme quai de l'Yser.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel d'information en ligne et communiqué sur le WhatsApp officiel de la course au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à Brest 10 quai Malbert, à Douarnenez à la Maison du Nautisme quai de l'Yser. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information le lundi 21 août avant 19h00 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
Coefficients des courses de la Brest Finistère Classic :
- Tous les côtiers = Coef 1
 - Les Courses de ralliement = Coef 2

Les duels courus le 24 août à Douarnenez auront un classement spécifique et ne compteront pas au classement général de la Brest Finistère Classique.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Le canal VHF utilisé en course est le 72

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Les listes des personnes embarquées devront être déposées auprès de l'OA la veille de chaque jour de course avant 20h00
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- ~~21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 90 minutes avant son signal d'avertissement.~~

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon SEA TO SEE.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être conservés à bord et débarqués au retour à quai .

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Brest et Douarnenez

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

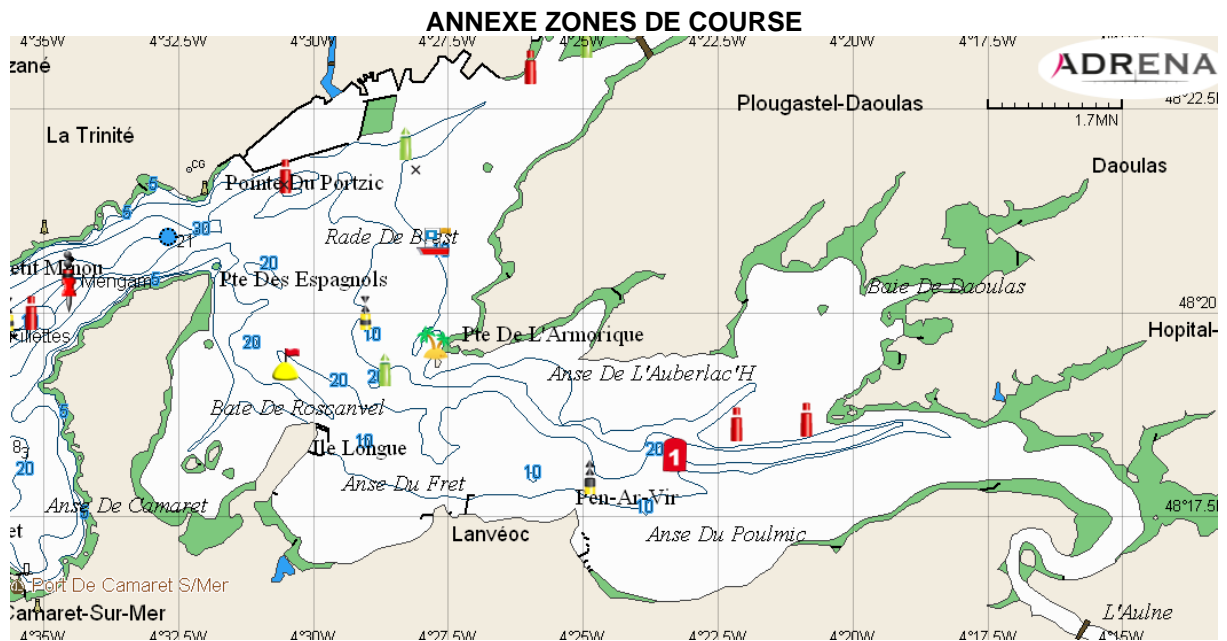
Des prix seront décernés dans chaque classe

ARBITRES DESIGNES

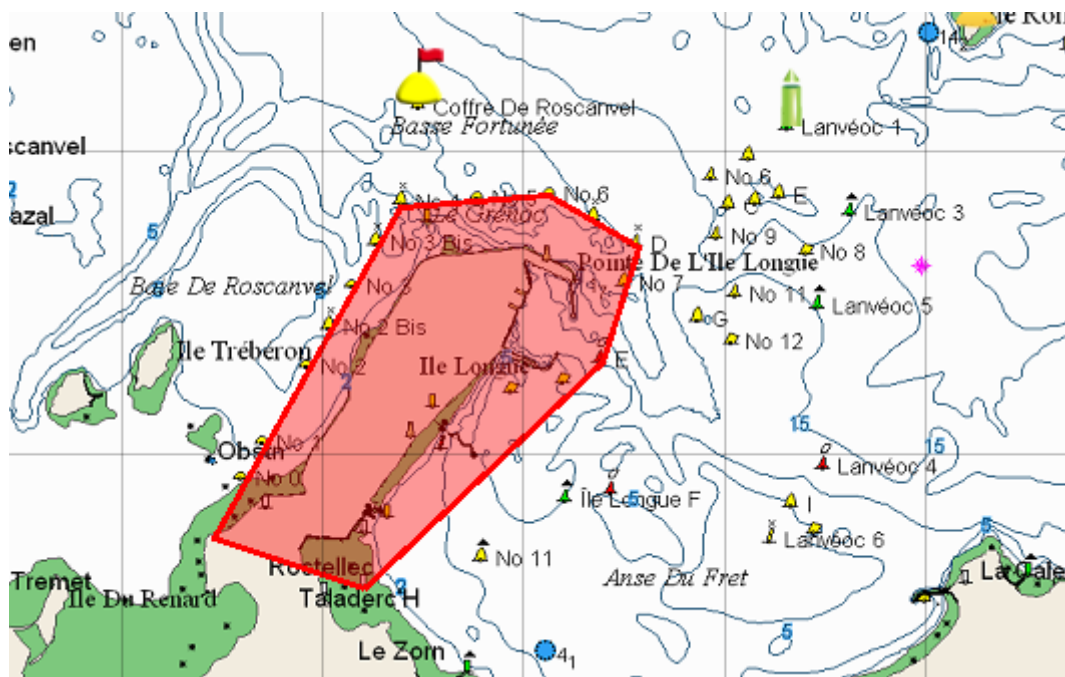
Président du comité de course : Christian Léaustic

Président du comité technique : Jean Luc Laurent

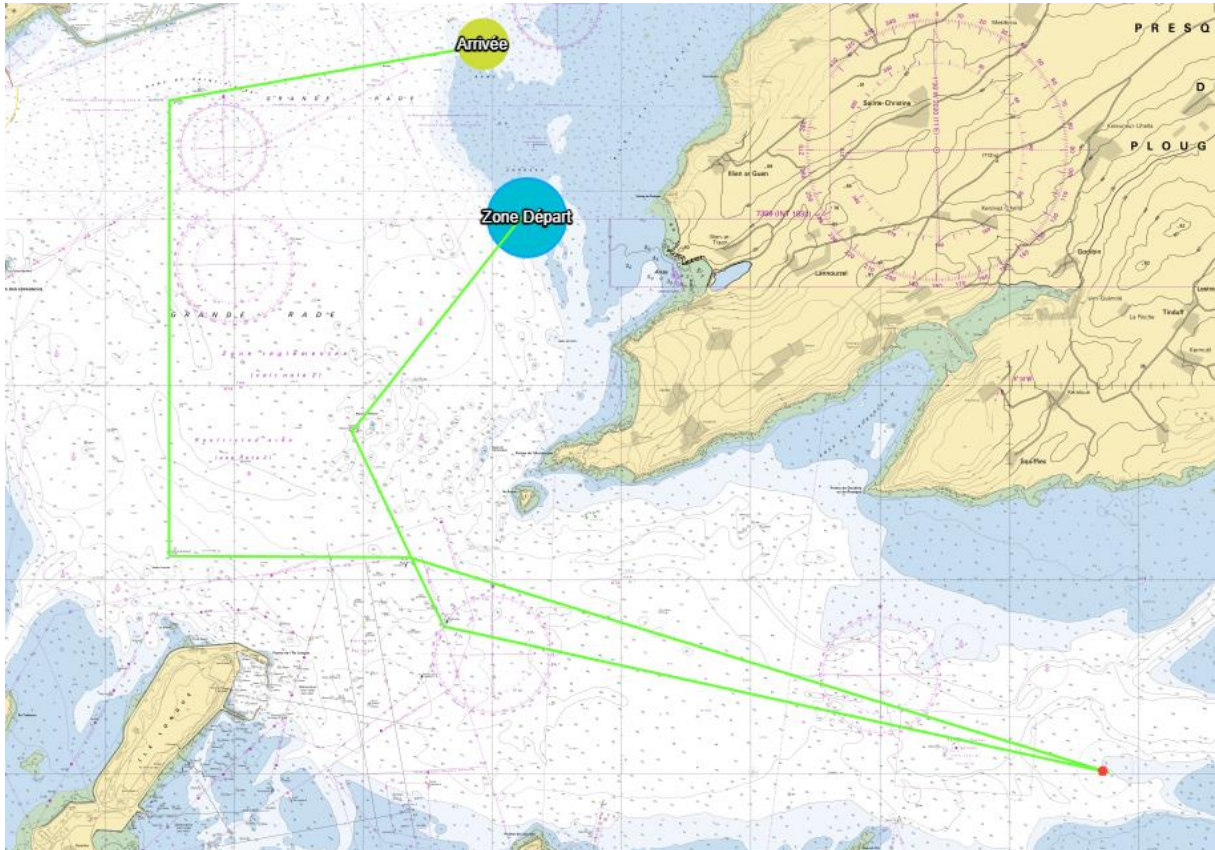
Présidente du jury : Anne Crespy



Zone interdite de l'île Longue



ANNEXE PARCOURS »

Côtier BREST
Parcours # 1 - 15 milles

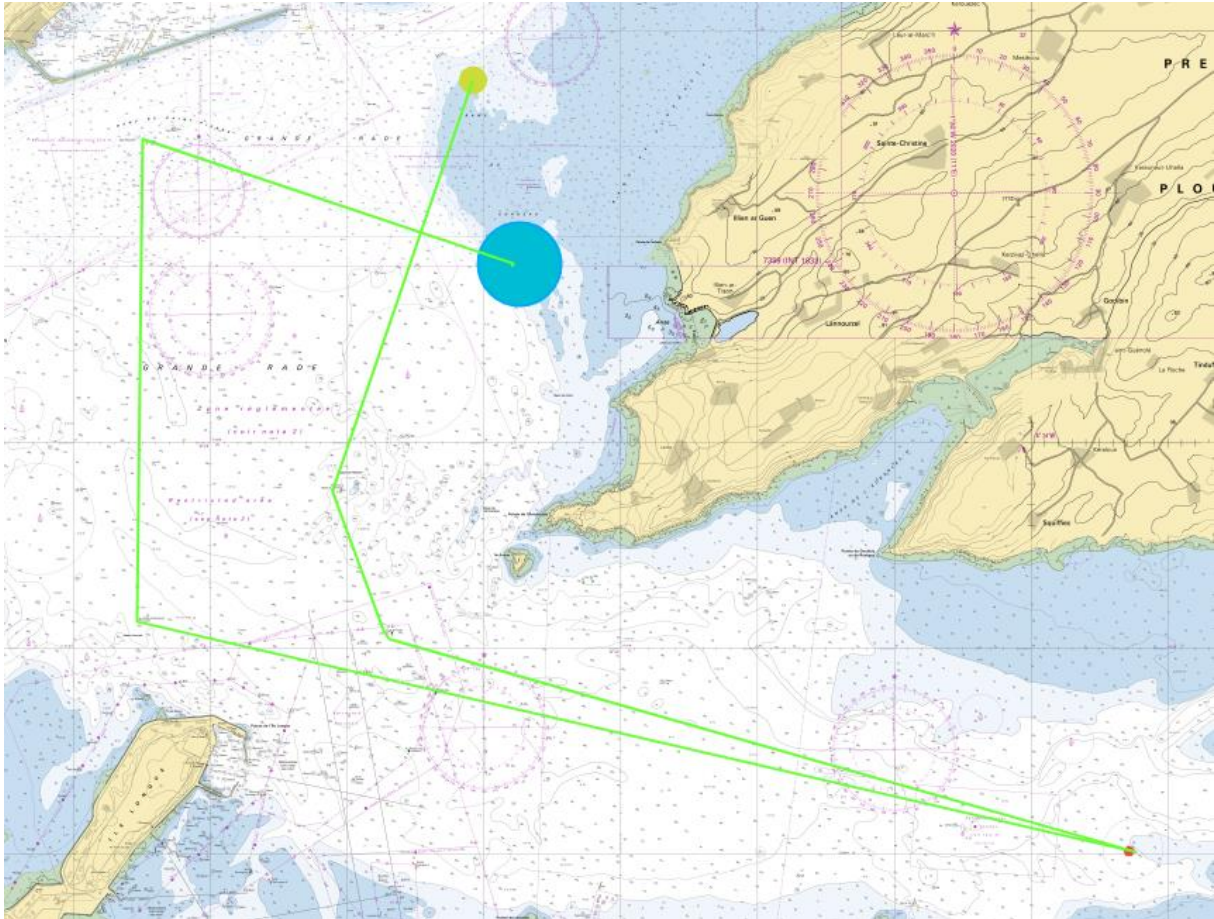
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Brest			48°20,875 N 004°27,760 W
2	Cardinale Ouest Le Renard	Contourner	Bab,	48°19,766 N 004°29,048 W
3	Latérale Tribord Lanvéoc 3	Laisser	Bab,	48°18,09 N 004°28,18 W
4	Gonflable Brest Finistère Classic (Aulne) *	Contourner	Bab,	48°18,018 N 004°23,282 W
5	Latérale Tribord Lanvéoc 1	Contourner	Bab,	48°19,067 N 004°28,667 W
6	*Coffre de Roscanvel	Contourner	Trib,	48°19,140 N 004°30,512 W
7	Latérale Bâbord Pénoupèle	Contourner	Trib,	48°21,447 N 004°30,518 W
8	Arrivée			48°21,760 N 004°28,080 W

La ligne d'arrivée est définie entre un mat portant un pavillon bleu sur un bateau comité à laisser à tribord et une bouée gonflable orange à laisser à bâbord

Un pointage officiel pourra être effectué aux marques signalées d'un : *

Côtier Brest

Parcours # 2 - 16 milles



Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Brest			48°20,875 N 004°27,760 W
2	Latérale Bâbord Pénoupèle	Contourner	Bab,	48°21,447 N 004°30,518 W
3	Coffre de Roscanvel	Contourner	Bab,	48°19,140 N 004°30,512 W
4	Île Ronde	Laisser	Bab,	48°19,399 N 004°27,756 W
5	Latérale Tribord Lanvéoc 3	Contourner	Trib,	48°18,09 N 004°28,18 W
6	Gonflable Brest Finistère Classic (Aulne) *	Contourner	Bab,	48°18,018 N 004°23,282 W
7	Latérale Tribord Lanvéoc 1	Laisser	Trib,	48°19,067 N 004°28,667 W
8	Cardinale Ouest Le Renard	Contourner	Trib,	48°19,766 N 004°29,048 W
9	Arrivée Brest			48°21,760 N 004°28,079 W

La ligne d'arrivée est définie entre un mat portant un pavillon bleu sur un bateau comité à laisser à tribord et une bouée gonflable orange à laisser à bâbord

Un pointage officiel pourra être effectué aux marques signalées d'un : *

Parcours Brest Douarnenez - 28 milles

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Brest	Contourner		48°20,875 N 004°27,760 W
2	Tourelle Ouest La Louve	Contourner	Bab,	48°16,772 N 004°38,029 W
3	Rochers Tas de Pois Ouest	Contourner	Bab,	48°14,785 N 004°38,061 W
4	Danger Isolé BASSE VIEILLE *	Contourner	Bab,	48°08,220 N 004°35,747 W
5	Latérale Tribord Douarnenez	Laisser	Trib,	48°05,974 N 004°19,224 W
6	Bouée arrivée Rosmeur	Contourner	Bab,	48°05,809 N 004°18,874 W

La ligne d'arrivée est définie entre un mat portant un pavillon bleu sur la digue du Rosmeur à laisser à tribord et une bouée gonflable orange à laisser à bâbord

Parcours Côtiers Douarnenez

Le ou les parcours côtier en baie de Douarnenez seront diffusés lors du briefing de 09 h le 24/09
A suivre des parcours cotier, des duels pourront être mis en place

Parcours Douarnenez Brest - 28 milles

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Douarnenez			48°05,809 N 004°18,874 W
2	Latérale Tribord Douarnenez	Laisser	Bab,	48°05,974 N 004°19,224 W
3	Danger Isolé BASSE VIEILLE	Contourner	Trib,	48°08,220 N 004°35,747 W
4	Rochers Tas de Pois Ouest	Contourner	Trib,	48°14,785 N 004°38,061 W
5	La Louve *	Contourner	Trib,	48°16,772 N 004°38,029 W
7	Arrivée Brest			48°21,760 N 004°28,079 W

La ligne d'arrivée est définie entre un mat portant un pavillon bleu sur un bateau comité à laisser à tribord et une bouée gonflable orange à laisser à bâbord

Un pointage officiel pourra être effectué aux marques signalées d'un : *

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques définies en annexe parcours